

PROVINCE DE QUÉBEC - CANADA
MRC DE COATICOOK
MUNICIPALITÉ D'EAST HEREFORD

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 SEPTEMBRE 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité d'East Hereford tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce mardi 2 septembre 2025, à compter de 19 h15, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Monsieur Benoit Lavoie, les conseillers suivants :

Bernard Roy	siège 2
Vacant	siège 3
Richard Dubé	siège 5
Patrick Sweezey	siège 6
Absent:	
Linda McDuff	siège 1
Maryse Dubé	siège 4

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Sanny Tanguay, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h 15 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 25-09-91

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,
appuyé par le conseiller Patrick Sweezey.

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point 22« Varia » ouvert.

Ordre du jour :

- 1. Ouverture de la séance par le maire;**
- 2. Acceptation de l'ordre du jour;**
- 3. Adoption du procès-verbal du 4 août 2025;**
- 4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 17 août 2025;**
- 5. Période de questions réservée au public;**
- 6. Suivi de la rencontre précédente;**
 - 6.1 Vente pour taxes;**
 - 6.2 Projets d'ententes en cours avec l'avocate;**
 - 6.3 Appel de projets pour la vente d'un terrain municipal avec promesse de construction de deux ans;**
 - 6.4 Contrat de déneigement pour l'école d'East Hereford;**
 - 6.5 Téléphonie;**
 - 6.6 Méchoui;**
 - 6.7 Thermopompes;**
 - 6.8 Mise à niveau du système d'eau potable;**
 - 6.9 PAVL;**
 - 6.10 Visite des pompiers;**
 - 6.11 Four à pain;**
 - 6.12 Élection 2025;**
 - 6.13 Entente de déneigement et d'entretien;**
 - 6.14 Portes ouvertes de l'UPA à la ferme piscicole des Bobines;**
- 7. Programme de redevance matières résiduelles;**
- 8. Participation à « rencontre ton élu » pour la fête de la rentrée;**
- 9. Équité salariale;**
- 10. Inventaire des établissements municipaux;**
- 11. Élève sans frontière;**
- 12. Plan climat;**
- 13. Résolution Fonds Vitalité des milieux de vie 2025-2028;**
- 14. Banque d'heures Cain Lamarre;**
- 15. Bacs;**
- 16. Sécurité civile et prêt de locaux;**
- 17. Directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle**
- 18. Comités;**
 - 18.1 Plan Climat;**
 - 18.2 MADA;**
- 19. Paiement des comptes :**
 - 18.1 Comptes payés;**
 - 18.2 Comptes à payer;**
- 20. Bordereau de correspondance;**
- 21. Rapports :**

- 20.1 Maire;**
- 20.2 Conseillers;**
- 20.3 Directrice générale;**
- 22. Varia;**
- 23. Levée de la séance.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AOÛT 2025

Résolution 25-09-92

Il est proposé par le conseiller Patrick Sweezey,
appuyé par le conseiller Bernard Roy,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 4 août 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL EXTRAORDINAIRE DU 17 AOÛT 2025

Résolution 25-09-93

Il est proposé par le conseiller Richard Dubé,
appuyé par le conseiller Patrick Sweezey

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 août 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question.

6. SUIVIE DE LA RENCONTRE PRÉCÉDENTE

6.1 Vente pour taxe;

Deux dossiers de taxes non payés sont réglés. L'autre dossier suit son cours.

6.2 Projets d'ententes en cours avec l'avocate;

Une rencontre est prévue dans les prochaines semaines.

6.3 Appelle de projet pour vente d'un terrain appartenant à la municipalité d'East Hereford avec promesse de construction deux ans;

Une rencontre est prévue dans les prochaines semaines.

6.4 Contrat de déneigement pour l'école d'East Hereford;

Nous sommes dans l'attente du contrat de 3 ans de la part de la commission scolaire, incluant les clauses de maintenir l'école ouverte et de ne pas déblayer les marches.

6.5 Téléphonie;

Nous attendons l'installation de l'internet fibre afin de migrer vers des téléphones IP et d'avoir des extensions au bureau municipal.

6.6 Méchoui;

Bernard Roy présente la quantité de billets vendus ainsi que la liste des commanditaires. Il demande une lettre officielle de la municipalité pour la demande de permis d'alcool.

6.7 Thermopompe;

L'employé de la voirie présente de nouvelles soumissions pour les thermopompes du bureau municipal et de l'église.

6.8 Mise à niveau du système d'eau potable;

L'entrepreneur a passé la commande pour le système d'eau potable. Les travaux devraient commencer sous peu.

6.9 PAVL;

La directrice générale fera la demande du PAVL pour le bassin de rétention sur rue de l'Église et changement de glissière sur chemin de la Rivière pour 2026.

6.10 Visite des pompiers;

La directrice générale fait le suivi de la rencontre du préventionniste.

6.11 Four à pain;

Les points soulevés par le préventionniste de la MRC ont été réglés, sauf l'ajout d'une tôle déflectrice. Une demande d'estimation sera faite auprès d'un ferblantier.

6.12 Élection 2025;

La directrice générale a publié sur la page Facebook municipale le lien vers la séance d'information gouvernementale du 3 septembre 2025.

6.13 Entente de déneigement et l'entretien;

Une entente existe avec M. X concernant le chemin Beloin. L'avocate a précisé que ce dernier est responsable du déneigement et des assurances. Plusieurs personnes ouvrent cependant le chemin, mais la responsabilité demeure celle de M. X. Comme ce sont surtout des chalets, la municipalité n'entretient pas ce chemin. Le responsable de la voirie propose d'ouvrir le chemin en vue d'une éventuelle construction résidentielle. Le conseil demande une évaluation des coûts avant de se prononcer.

6.14 Porte ouverte de l'UPA à la ferme piscicole des Bobines;

L'événement aura lieu le 6 septembre 2025. Le service de voirie prévoit une hausse d'achalandage, a installé des bornes dans le stationnement et a fourni des tables à pique-nique.

7. PROGRAMME DE REDEVANCE EN MATIÈRE RÉSIDUELLE;

La directrice générale informe que les résultats transmis par le ministère de l'Environnement de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, étaient erronés et qu'une correction sera apportée.

8. PARTICIPATION RENCONTRE DE TON ÉLU POUR LA FÊTE DE LA RENTRÉE.

Aucun représentant de la municipalité ne sera présent à l'évènement.

9. ÉQUITÉ SALARIALE

La directrice générale mentionne que des travaux devront être effectués concernant l'équité salariale, tel que demandé par la CNESST.

10. INVENTAIRE DES ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX

La directrice générale présente l'inventaire des établissements municipaux, une mise à jour sera effectuée.

11. ÉLÈVE SANS FRONTIÈRE

La directrice générale présente une demande de don de l'organisme Élève sans frontière de La frontalière.

Le conseil municipal décline l'offre, considérant les contraintes budgétaires dues aux nombreux travaux en cours.

12. PLAN CLIMAT

La présence de M. Réal Beloin (comité Plan Climat) et du comité des loisirs a permis d'échanger sur ce point.

Les loisirs expriment leur opposition à la plantation d'arbres sur les terrains riverains, craignant la perte du droit de cultiver certaines prairies et la responsabilité d'un contrat de 50 ans qui pourrait engendrer des coûts supplémentaires pour la municipalité.

Concernant la portion du cimetière, ils ne s'opposent pas à l'idée, mais estiment préférable d'attendre au printemps, en raison de la sécheresse actuelle.

Le conseil municipal et le comité Plan Climat conviennent de reporter la décision à une date ultérieure, en attendant des éclaircissements sur le contrat.

13. RÉSOLUTION FOND DE VITALITÉ DES MILIEUX DE VIE 2025-2028

ATTENDU QUE la MRC de Coaticook est en processus de renouvellement de la Politique d'investissement dans le cadre du Fonds Vitalité des Milieux de vie 2025-2028;

ATTENDU QU' il y a lieu de définir le processus d'approbation des projets locaux, le processus de réception des demandes et les outils de planification pour le financement des projets ;

Résolution 25-09-94

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,
appuyé par la conseiller Patrick Sweezey.

QUE seul l'appui du conseil municipal est requis dans le processus d'approbation des projets.

QUE le processus de réception des demandes des appels à projets local se fasse de façon continue.

QUE pour être admissibles au financement de projets locaux, ceux-ci devront cadrer dans les orientations du Plan de développement 2016-2020 de la Municipalité (qui sera révisé en 2021) ainsi que dans le Plan d'action 2020-2024 de la Politique familiale et des aînés de la Municipalité.

DE transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. OFFRE DE SERVICE- CAIN LAMARRE:

ATTENDU QUE le renouvellement de l'offre de services juridiques 2026 de la firme Cain Lamarre a été soumis au conseil municipal;

ATTENDU QU' une banque d'heures à taux horaire réduit nous est offerte au montant de 3 375 \$ plus taxes et frais de services administratifs de 7.5 % pour 15 heures;

Résolution 25-09-95

Il est proposé par le conseiller Richard Dubé,
appuyé par le conseiller Bernard Roy

D' autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. BACS

Après vérification auprès de la MRC, l'entente concerne uniquement les bacs de récupération. La municipalité devra donc acheter les bacs de compost et d'ordures. Le responsable de la voirie présente les soumissions.

16. SÉCURITÉ CIVILE- PROTOCOLE D'ENTENTE PRÊT DE LOCAUX ET RESSOURCES HUMAINES

La municipalité de Saint-Herménégilde propose une entente intermunicipale pour le prêt de locaux et de ressources humaines en matière de sécurité civile.
Le conseil accepte de participer à l'élaboration de cette entente.

17. DIRECTIVE PARTICULIÈRE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE

ATTENDU QUE la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, et la Charte de la langue française imposent à l'Administration québécoise, dont les organismes municipaux, d'utiliser le français de façon exemplaire et exclusive, sous réserve de certaines exceptions prévues par la loi;

ATTENDU QUE la Politique linguistique de l'État a été approuvée le 22 février 2023 et est entrée en vigueur le 1er juin 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité d'East Hereford a préparé une *Directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle* afin d'encadrer, au sein de l'organisation, les rares situations où une autre langue que le français peut être utilisée, de définir les responsabilités, et de préciser les modalités de diffusion et d'application;

ATTENDU QUE cette directive précise notamment : l'objectif et la portée, les définitions, les règles relatives aux communications internes et externes écrites et orales, les cas d'exception permis par la loi, la diffusion, les responsabilités du maire et de la direction générale, ainsi que la révision périodique;

Résolution 25-09-96

Il est proposé par le conseiller Richard Dubé
appuyé par le conseiller Patrick Sweezey,

- D'** adopter la Directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la Municipalité d'East Hereford, telle que déposée au dossier et faisant partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit.
- De** confirmer que le maire est le répondant public de l'application de la Directive au sein du conseil et des comités, et que la direction générale est responsable de son application au sein de l'administration municipale, incluant le soutien aux employés et l'émission, au besoin, de lignes opérationnelles.
- De** mandater la direction générale pour :
- Procéder à la diffusion de la Directive sur le site Internet et les canaux officiels de la Municipalité;
 - Former et informer le personnel quant aux règles d'application;
 - Intégrer les exigences linguistiques dans les modèles de contrats, d'appels d'offres, de correspondances et de documents d'information;
 - Assurer la transmission de la Directive au ministère compétent, le cas échéant, ainsi que toute mise à jour requise par la loi.
- De** prévoir que la Directive fera l'objet d'une révision au moins tous les cinq (5) ans, ou plus tôt si requis par une modification législative ou réglementaire.
- D'** abroger toute directive, procédure ou disposition antérieure incompatible avec la présente.
- D'** entrer en vigueur à compter de la date d'adoption de la présente résolution, soit le 2 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18. COMITÉS:

- 17.1 Plan Climat
Un rapport est déposé.
- 17.2 MADA
Un rapport est déposé.

18. PAIEMENT DE COMPTES

18.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité d'East Hereford prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 16 248.01 \$ payé du 4^{er} août au 2 septembre 2025;

Résolution 25-09-97

Il est proposé par le conseiller Patrick Sweezey,
appuyé par le conseiller Richard Dubé.

D' approuver le paiement de la liste présentée au montant total de 16 248,01 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18.2 Compte à payer

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité d'East Hereford prend en compte la liste qui lui a été présentée pour les comptes à payer d'un montant total de 229 679,60\$ en date du 5 septembre 2025;

Résolution 25-09-98

Il est proposé par le conseiller Bernard Roy,
appuyé par le conseiller Richard Dubé,

D' approuver le paiement de la liste des comptes présentée au montant total de 229 679,60 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Madame Sanny Tanguay, directrice générale et greffière-trésorière, fait lecture de la correspondance reçue.

20. RAPPORTS

20.1 Maire

Aucun point n'est soulevé.

20.2 Conseillers (ères)

Aucun point n'est soulevé.

21. VARIA

Aucun item n'est ajouté.

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance. Il est 23h00.